**ARRETE PORTANT NOMINATION STAGIAIRE A TEMPS COMPLET *(OU NON COMPLET)* DE MONSIEUR *(OU MADAME)* …**

**DANS LE GRADE DE … (Catégorie C1)**

***(Grade de catégorie C relevant de l’échelle C1 accessible sans concours : adjoint administratif, adjoint technique, adjoint du patrimoine, adjoint d’animation ou agent social. Attention : le grade d’opérateur des A.P.S. n’est pas accessible sans concours)***

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire (*ou le Président*) de ...

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 326-1 3° ;

***Le cas échéant, si agent à temps non complet :*** *Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions dans des emplois permanents à temps non complet ;*

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l’organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale modifié ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale modifié ;

Vu le décret n° … du … portant statut particulier du cadre d’emplois des … ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la vacance *(ou la création)* au tableau des effectifs d’un poste de … à temps *(ou non)* complet à compter du ... ;

Vu la déclaration de vacance d’emploi effectuée auprès du Centre de Gestion sous le numéro … ;

Vu la candidature de Monsieur *(ou Madame)* … qui remplit les conditions générales de nomination à la Fonction Publique Territoriale au sens des dispositions de l’article L. 321-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le certificat médical du docteur ... médecin généraliste agréé constatant que Monsieur *(ou Madame)* … n’est atteint*(e)* d’aucune maladie ou infirmité (*ou que les maladies ou infirmités constatées qui doivent être énumérées ne sont pas incompatibles avec l’exercice des fonctions postulées*) ;

***Dans le cas d’une reprise des services antérieurs :***

*Considérant que l’agent a accompli des services en qualité d’agent contractuel de droit public d’une durée de … équivalent temps plein repris à raison des ¾ de leur durée sur la base de la cadence unique exigée pour chaque avancement d’échelon soit … ;*

***OU***

*Considérant que l’agent a accompli des services en qualité d’agent de droit privé d’une administration ou de salarié dans le secteur privé ou associatif d’une durée de … équivalent temps plein repris à raison de de la moitié sur la base de la cadence unique exigée pour chaque avancement d’échelon soit … ;*

***OU***

*Considérant que l’agent a accompli des* ***services*** *en qualité d’agent contractuel* ***de droit public*** *d’une durée de … équivalent temps plein* ***ainsi que*** *des* ***services*** *en qualité d’agent* ***de droit privé*** *d’une administration ou de salarié dans le secteur privé ou associatif d’une durée de … équivalent temps plein et que l’agent a opté pour la situation la plus favorable soit la reprise de ses services publics (ou privés) à raison de … sur la base de la cadence unique exigée pour chaque avancement d’échelon soit … ;*

***ET/OU***

*Considérant que l’agent a accompli des services militaires (ou service civique ou volontariat international) d’une durée de … et qu’il convient de les reprendre dès la nomination ;*

***OU dans le cas d’une non reprise des services antérieurs :***

*Considérant que l’agent n’a accompli ni des services en qualité d’agent contractuel de droit public, ni des services en qualité d’agent de droit privé d’une administration ou de salarié dans le secteur privé ou associatif, ni des services militaires ;*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

A compter du …, Monsieur *(ou Madame)* …, *(grade)* …, est nommé*(e)* dans le cadre d’emplois des … dans le grade de … stagiaire à temps complet *(ou non complet à raison de …/35ème).*

**Article 2 :**

A compter de cette date, l’intéressé*(e)* sera classé*(e)* au …ème échelon de son grade, IB ... - IM ... avec un reliquat d’ancienneté de ….

***Le cas échéant pour les agents précédemment contractuels et uniquement en cas de reprise des services publics****: Dans la mesure où le traitement indiciaire obtenu à l’issue du classement est inférieur à la rémunération antérieure détenue par l’agent, l’intéressé(e) conservera à titre personnel un traitement indiciaire brut correspondant à l’I.B. … calculé en application de l’article 5 III du décret du 12 mai 2016 précité,  jusqu'au jour où ils bénéficiera dans son grade d'un indice brut conduisant à une rémunération au moins égale au montant de la rémunération maintenue.*

*(****Pour rappel :***

*L’indice brut ainsi maintenu ne peut excéder l'indice brut afférent au dernier échelon du grade dans lequel l’agent est classé.*

*L'agent contractuel doit justifier, pour bénéficier du maintien de sa rémunération antérieure, de six mois de services effectifs en qualité d'agent public contractuel pendant les douze mois précédant sa nomination dans le cadre d'emplois de recrutement.*

*La rémunération prise en compte pour l'application du premier alinéa correspond à la moyenne des six meilleures rémunérations perçues en cette qualité pendant les douze mois précédant la nomination. Cette rémunération ne prend en compte aucun élément accessoire lié à la situation familiale, au lieu de travail ou aux frais de transport).*

**Article 3** :

Monsieur *(ou Madame)* … effectuera le stage d’un an prévu dans le statut particulier du cadre d’emplois.

Ce stage pourra être prolongé d’une durée maximale d’un an conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d’emplois.

**Article 4** :

Au cours de la période de stage, Monsieur *(ou Madame)* … est astreint*(e)* à suivre une formation d’intégration dans les conditions prévues par le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et pour une durée totale de 5 jours.

**Article 5 :**

Le stage de Monsieur *(ou Madame)* … pourra être interrompu avant son terme normal sans préavis ni indemnité de licenciement, après communication de son dossier : en cas d’insuffisance professionnelle après avis de la Commission Administrative Paritaire, dès lors que la moitié du stage sera accomplie, ou en cas de faute disciplinaire, après avis du Conseil de Discipline.

**Article 6** :

L'intéressé*(e)* sera soumis*(e)* au régime général de la sécurité sociale et affilié*(e)* à l’IRCANTEC *(durée hebdomadaire inférieure à 28 heures)*.

***OU***

L'intéressé*(e)* sera soumis*(e)* au régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires et affilié*(e)* à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales. *(durée hebdomadaire supérieure ou égale à 28 hebdomadaire).*

**Article 7 :**

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 8 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 9**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Préfet, au Président du Centre de Gestion de l’Oise et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,